

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

VILLE DE COTEAU-DU-LAC  
342, CHEMIN DU FLEUVE  
COTEAU-DU-LAC, (QUÉBEC)  
J0P 1B0



**Règlement N° EMP- 338**

***Décrétant une dépense et un emprunt de 1 487 000 \$ pour des travaux de mise à niveau des stations de pompage sur le territoire et installation d'une nouvelle génératrice à l'usine de filtration***

CERTIFICAT

AVIS DE MOTION	10 novembre 2020
DÉPÔT DU PROJET :	10 novembre 2020
ADOPTION :	8 décembre 2020
APPROBATION DU MAMOT	
ENTRÉE EN VIGUEUR	

RÈGLEMENT N<sup>o</sup> EMP-338

---

Décrétant une dépense et un emprunt de 1 487 000 \$ pour des travaux de mise à niveau des stations de pompage sur le territoire et installation d'une nouvelle génératrice à l'usine de filtration.

---

ATTENDU QUE le Conseil souhaite **procéder à l'installation d'une nouvelle génératrice à l'usine de filtration municipale et d'effectuer des** travaux de mise à niveau des stations de pompage sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2020 et que le projet de règlement a été présenté à la même séance ordinaire conseil;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de mise à niveau des stations de pompage sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac **et à l'installation d'une nouvelle génératrice à l'usine de filtration municipale**, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée du coût des travaux **et l'estimation** budgétaire préparées par Michel Vaillancourt, ing., en date du 5 novembre 2020 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 487 000 \$ pour les fins du présent règlement.

#### ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 487 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

#### ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservies par le réseau d'égout municipal du périmètre urbain montré au plan d'urbanisme de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

#### ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À COTEAU-DU-LAC ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau  
Andrée Brosseau, mairesse

(s) Karina Verdon  
Karina Verdon, directrice générale et greffière

COPIE **CERTIFIÉE CONFORME** à l'**original**

Le XX XXXXX 2020

---

Karina Verdon, directrice générale et greffière

ANNEXE A  
ESTIMATION DÉTAILLÉ

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 338****ANNEXE A****MISE À NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE SUR LE TERRITOIRE ET  
INSTALLATION D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATRICE À L'USINE DE  
FILTRATION**

Ville de Coteau-du-Lac

342, chemin du Fleuve

Coteau-du-lac (Québec) J0P 1B0

Projet : **SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES COÛTS DES TRAVAUX**

Art.	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
1.0	REMPLACEMENT DE LA MOTOPOMPE SUR L'EAU BRUTE PAR UNE NOUVELLE GÉNÉRATRICE	420 000.00 \$
2.0	MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE DOLLARD	315 000.00 \$
3.0	MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE DES ABEILLES	102 000.00 \$
4.0	MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE ARMAND	157 000.00 \$
5.0	IMPRÉVUS (15 %)	109 000.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>1 103 000.00 \$</b>
	TPS 5.000%	55 000.00 \$
	TVQ 9.975%	110 000.00 \$
	<b>TOTAL (AVEC TAXES)</b>	<b>1 268 000.00 \$</b>

En date du: 5 novembre 2020

---

Michel Vaillancourt, ing  
Directeur des travaux publics et du génie  
# OIQ : 35135



Ville de Coteau-du-Lac  
342, chemin du Fleuve  
Coteau-du-lac (Québec) J0P 1B0

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #338

Projet :

MISE À NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE SUR LE  
TERRITOIRE ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE  
GÉNÉRATRICE À L'USINE DE FILTRATION

DÉTAILS DE L'ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX

Items de bordereau					
Art.	Description	% ou Unité	Prix unitaire	Qté	Montant total
<b>1.0</b>	<b><u>REMPLACEMENT DE LA MOTOPOMPE SUR L'EAU BRUTE PAR UNE NOUVELLE GÉNÉRATRICE</u></b>				
1.1	Démantèlement de la motopompe				20 000.00 \$
1.2	Installation de la nouvelle génératrice 450 kw				150 000.00 \$
1.3	Relocalisation de la vieille génératrice pour alimenter le poste de pompage Blanchard (RAC) avec agrandissement du chalet du parc Geoffrion et volets motorisés				150 000.00 \$
1.4	Nouvelle génératrice extérieure pour l'Hôtel de ville				100 000.00 \$
	Sous-total				420 000.00 \$
<b>2.0</b>	<b><u>MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE DOLLARD</u></b>				
2.1	Remplacement des 2 pompes avec variateur de vitesse et panneau de contrôle				70 000.00 \$
2.2	Remplacement des bases des pompes et des barres-guides				8 000.00 \$
2.3	Refaire le système des flottes et des alarmes				5 000.00 \$
2.4	Remplacement des conduites et inclure une vanne de brassage				25 000.00 \$
2.5	Remplacement des vannes guillotines				25 000.00 \$
2.6	Remplacement des paliers et des escaliers				15 000.00 \$
2.7	Ajout d'une génératrice à l'extérieur avec inverseur d'urgence				75 000.00 \$
2.8	Ajout d'un nouveau panneau pour la gestion des alarmes				7 000.00 \$
2.9	Mise à jour du système de traitement des odeurs				5 000.00 \$
2.10	Réparations générales au bâtiment				30 000.00 \$
2.11	Mise en place d'un système temporaire de pompage et d'assèchement de la station de pompage				50 000.00 \$
	Sous-total				315 000.00 \$
<b>3.0</b>	<b><u>MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE DES ABEILLES</u></b>				
3.1	Ajout d'une génératrice à l'extérieur avec inverseur d'urgence				75 000.00 \$
3.2	Ajout d'un nouveau panneau pour la gestion des alarmes				7 000.00 \$
3.3	Mise en place d'une clôture esthétique pour dissimuler la génératrice				10 000.00 \$
3.4	Amélioration des composantes désuètes				10 000.00 \$
	Sous-total				102 000.00 \$
<b>4.0</b>	<b><u>MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE ARMAND</u></b>				
4.1	Remplacement de la génératrice existante avec inverseur d'urgence				50 000.00 \$
4.2	Refaire ventilation et volets motorisés				10 000.00 \$
4.3	Remplacement de deux pompes sanitaires avec panneau de contrôle				70 000.00 \$
4.4	Mise en place d'un panneau de gestion des alarmes				7 000.00 \$
4.5	Aménagements extérieurs et rénovations sur le bâtiment				15 000.00 \$
4.6	Diverses réparations extérieures				5 000.00 \$
	Sous-total				157 000.00 \$
			<b>Total</b>		<b>994 000.00 \$</b>

En date du: 5 novembre 2020

Michel Vaillancourt, ing  
Directeur des travaux publics et du génie  
# OIQ : 35135

**ANNEXE B**  
**ESTIMATION BUDGÉTAIRE**





RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 338

ANNEXE B

MISE À NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE SUR LE TERRITOIRE ET  
INSTALLATION D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATRICE À L'USINE DE  
FILTRATION

Ville de Coteau-du-Lac

342, chemin du Fleuve

Coteau-du-lac (Québec) J0P 1B0

Projet : ESTIMATION DES COÛTS DU RÈGLEMENT

Art.	Description	Montant total
1.0	Coûts des travaux de mise à niveau des stations de pompage d'une nouvelle génératrice à l'usine de filtration (voir ANNEXE A)	1 103 000.00 \$
2.0	Honoraires professionnels :	
2.1	Études alternatives et plans et devis pour le remplacement de la motopompe d'eau brute et l'installation d'une génératrice à l'usine de filtration	15 000.00 \$
2.2	Plans et devis pour la relocalisation de la vieille génératrice à la station de pompage Blanchard et une nouvelle génératrice pour l'Hôtel de ville	30 000.00 \$
2.3	Études, inspections et plans et devis pour la mise à niveau de la station de pompage Dollard	30 000.00 \$
2.4	Études, inspections et plans et devis pour la mise à niveau des stations de pompage Des Abeilles et Armand	20 000.00 \$
2.5	Obtention des certificats d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les différents volets	10 000.00 \$
2.6	Études, inspections et rapport global sur les travaux à réaliser pour la mise à niveau des autres stations de pompage sur le territoire	30 000.00 \$
2.7	Préparation des appels d'offres pour les (4) différents volets et surveillance partielle des travaux	40 000.00 \$
2.8	Acquisition des servitudes légales	10 000.00 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>1 288 000.00 \$</b>
3.0	<b>Taxes nettes (TPS-TVQ ± 5 %)</b>	64 000.00 \$
4.0	<b>Frais indirects (± 10 %) - Intérêts et financement</b>	135 000.00 \$
	<b>Total de l'emprunt</b>	<b>1 487 000.00 \$</b>

En date du: 5 novembre 2020

\_\_\_\_\_  
Michel Vaillancourt, ing  
Directeur des travaux publics et du génie  
# OIQ : 35135



## RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 338

### ANNEXE C

#### MISE À NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE SUR LE TERRITOIRE ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATRICE À L'USINE DE FILTRATION

Projet : CALCUL DE TAXATION SELON L'ÉVALUATION IMPOSABLE DU  
BASSIN DESSERVI PAR L'ÉGOUT SANITAIRE

Ville de Coteau-du-Lac  
342, chemin du Fleuve  
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0

	Description	Montant total
1.	Dépenses totales du règlement d'emprunt	1 487 000.00 \$
2.	Évaluation imposable du bassin (1 <sup>er</sup> septembre 2020)	707 654 000.00 \$
3.	Calcul du taux de taxes annuelles pour un emprunt à 4 % sur 20 ans $\frac{1\,487\,000\ \$ \times 100 \div 13.59}{707\,654\,000} = 0.015\ \$/100 \text{ d'évaluation}$	
4.	Simulation de taxes pour un immeuble de 300 000 \$ par année	45 \$/an

Note : Ce projet sera inclus dans le programme TECQ 2019-2023 pour obtenir une subvention.

\_\_\_\_\_  
Michel Vaillancourt, ing  
Directeur des travaux publics et du génie  
# OIQ : 35135

En date du: 5 novembre 2020